



Bruxelles, le 21.10.2020
C(2020) 7149 final

COMMUNICATION À LA COMMISSION
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE LOGICIELS LIBRES 2020 – 2023

L'esprit ouvert

Table des matières

1. Introduction	2
2. Vision	3
3. Engagement	3
3.1. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne présentées par la présidente	4
3.2. Cadre d'interopérabilité européen	4
3.3. Stratégie numérique	4
3.4. Programme pour une Europe numérique	4
3.5. Stratégie pour les données	5
3.6. Déclaration de Tallinn	5
4. Objectifs et résultats	5
4.1. Avancer vers l'autonomie numérique	6
4.2. Mettre en œuvre la stratégie numérique	6
4.3. Partager et réutiliser dans l'intérêt général	8
4.4. Contribuer à la société de la connaissance	8
4.5. Bâtir un service public de niveau mondial	8
5. Principes fondamentaux	9
5.1. L'esprit ouvert	9
5.2. Transformer	9
5.3. Partager	10
5.4. Contribuer	10
5.5. Sécuriser	11
5.6. Garder la maîtrise	11
6. Mise en œuvre de la stratégie	12
6.1. Situation actuelle et enseignements tirés	12
6.2. Le juste équilibre	13
6.3. Bureau du programme open source	13
6.4. Mesures et effets	14

1. Introduction

La Commission européenne a pour objectif de dynamiser l'économie sociale de marché de l'UE, unique en son genre, de favoriser la concurrence et de soutenir les PME – nos innovateurs et nos entrepreneurs. Nous voulons rassembler les citoyens européens dans une approche inclusive et ouverte pour explorer de nouvelles possibilités et assurer la transition vers un environnement numérique inclusif, de meilleure qualité et répondant aux réalités actuelles de l'économie mondiale.

Les logiciels libres ont un rôle à jouer sur tous ces points.

Le code source ouvert (open source) est présent partout. Les entreprises et les services publics à travers le monde utilisent les méthodes collaboratives à code source ouvert pour innover et imaginer de nouvelles solutions. Il alimente le «nuage» et fournit des outils professionnels pour la gestion des mégadonnées, de l'information et des connaissances. Il est présent dans les supercalculateurs, les chaînes de blocs, l'internet des objets et l'intelligence artificielle. Il est présent dans l'internet, dans nos téléphones, dans nos télévisions ou encore dans nos voitures. Grâce à lui, nous avons accès aux médias en continu. Il gère le contrôle de la circulation aérienne européenne. À l'avenir, la majeure partie des nouveaux projets liés à des logiciels, depuis les appareils de cuisine jusqu'aux outils industriels hautement spécialisés, en passant par les services publics en ligne, sera certainement fondée sur le principe du code source ouvert.

Le code source ouvert participe de la nature même du service public:

- ✓ il s'agit d'un code public qui fait, dès lors, bon usage des fonds publics et favorise la liberté de choix tout en évitant le «verrouillage technologique»;
- ✓ il facilite l'utilisation et la réutilisation de solutions logicielles, afin que nous puissions être plus efficaces et conjuguer nos efforts pour créer des services transfrontières de qualité et interopérables; et
- ✓ l'ajout de fonctionnalités aux logiciels libres est simple et efficace, celles-ci pouvant être partagées librement avec quiconque, quel qu'en soit l'usage. Tout le monde peut donc en profiter.

Logiciels libres et ouverts

Le logiciel libre (ou logiciel à code source ouvert) combine le droit d'auteur à une licence pour assurer aux utilisateurs la liberté d'exécuter le logiciel, de l'étudier, de le modifier et de partager le code et les modifications avec autrui. Il favorise la collaboration, l'innovation et l'agilité.

En travaillant à tous les niveaux de l'organisation et en nous associant aux États membres, aux entreprises et au grand public, nous pouvons construire de nouvelles solutions numériques innovantes à l'appui de nos politiques et actions communes, et tendre à la souveraineté technologique.

Grâce au code source ouvert, l'innovation est progressive et fondée sur le partage de connaissances et de compétences. L'ouverture accroît par ailleurs la confiance dans les services publics. Cela permet de résoudre des problèmes technologiques complexes en invitant d'autres personnes à apporter des solutions imaginatives.

Le code source ouvert offre davantage de possibilités pour renforcer la sécurité, puisque le code peut être librement inspecté et amélioré. Des audits et des inspections du code peuvent être effectués de manière indépendante, offrant ainsi la possibilité d'équilibrer le temps consacré et les efforts déployés en

fonction des besoins, ce qui renforce la sécurité, non seulement pour nous, mais aussi pour tout le monde.

S'il est vrai que la stratégie en matière de logiciels libres 2020-2023 consolide la culture de travail interne de la Commission, déjà largement fondée sur les principes du code source ouvert, elle permettra également à celle-ci de modifier certains de ses processus technologiques et de gestion de l'information.

Pour bâtir l'Europe ensemble, nous devons nous préparer à apporter notre contribution, mais aussi être prêts à recevoir celle des citoyens.

La stratégie est un instrument pratique qui doit permettre à la Commission d'assurer sa transformation numérique. Dans le même temps, dans un monde de plus en plus incertain, complexe et changeant, la cocréation de technologies accroît notre capacité à agir de manière indépendante pour préserver nos intérêts, défendre les valeurs et le mode de vie européens et contribuer à façonner notre avenir.

Cette stratégie définit la manière dont nous encourageons et exploitons les principes du code source ouvert et les pratiques de développement de logiciels pour la cocréation, le partage et la réutilisation à tous les niveaux de l'organisation. En supprimant les obstacles juridiques, nous pouvons faciliter la contribution aux projets à code source ouvert et le partage de nos propres solutions. Cette stratégie rapproche la Commission de la communauté du logiciel libre et en fait un contributeur agile et un participant actif. Elle nous pousse à explorer des possibilités de services de soutien spécialisés pour les solutions à code source ouvert que nous considérons comme essentielles. Nous serons amenés à utiliser de plus en plus le code source ouvert – dans le domaine des technologies de l'information et dans les domaines où cela est pratique, pertinent et d'intérêt stratégique.

2. Vision

La Commission exploite la puissance de transformation, d'innovation et de collaboration du code source ouvert en encourageant le partage et la réutilisation de solutions logicielles, de connaissances et d'expertise, afin de fournir de meilleurs services européens qui visent à réduire les coûts pour la société et l'enrichissent.

Le titre de cette stratégie, «L'esprit ouvert», reflète l'évolution de la vision du développement des solutions logicielles, qui tient compte de l'ouverture, du partage et de la réutilisation, de la sécurité, de la vie privée, des enjeux juridiques et de l'accessibilité¹. Il témoigne également de l'engagement à soutenir activement les communautés de concepteurs de logiciels libres.

3. Engagement

Le présent chapitre établit des liens entre la stratégie en matière de logiciels libres et les éléments essentiels de la législation, des politiques et des plans de l'UE.

¹ Les solutions logicielles accessibles permettent aux personnes souffrant d'un handicap de les utiliser comme tout un chacun, conformément aux obligations découlant de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

3.1. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne présentées par la présidente

La stratégie en matière de logiciels libres concourt aux *orientations politiques pour la prochaine Commission (2019-2024)*² présentées par la présidente von der Leyen:

«[...] il est encore temps pour parvenir à une souveraineté technologique dans certains domaines technologiques essentiels.»

Le code source ouvert implique la transparence des algorithmes et la possibilité de réaliser des audits indépendants et des compilations logicielles reproductibles. Par extension, la stratégie aide la Commission à garder la maîtrise de ses processus, données, informations et technologies.

3.2. Cadre d'interopérabilité européen

Cette stratégie reprend un principe clé de la communication³ relative au cadre d'interopérabilité européen du 23 mars 2017: la suppression des obstacles à un marché unique numérique en Europe.

«Les administrations publiques devraient non seulement utiliser des logiciels open source, mais aussi, dans la mesure du possible, apporter leur contribution aux communautés de développeurs concernées.»

La stratégie définit la manière dont la Commission peut passer de la parole aux actes et donner l'exemple. Sa mise en œuvre contribuera à la réalisation des objectifs mutuellement bénéfiques du cadre d'interopérabilité européen: des services publics sans discontinuité, numériques, transfrontières et ouverts par défaut.

3.3. Stratégie numérique

Une approche interne bien orchestrée du code source ouvert aidera également la Commission à atteindre les objectifs de sa stratégie numérique⁴:

«D'ici 2022, la Commission sera devenue une administration transformée numériquement, centrée sur l'utilisateur et fondée sur les données, soit une Commission réellement numérique.»

La présente stratégie en matière de logiciels libres correspond aux priorités politiques et aux actions de la stratégie numérique. Les principales méthodes de travail sont ouvertes, inclusives et cocreatives, fournissant ainsi des services numériques interopérables, conviviaux et de bout en bout sécurisés.

3.4. Programme pour une Europe numérique

La présente stratégie établit des liens entre la stratégie numérique et la proposition de programme pour une Europe numérique⁵.

«Le programme, qui fait partie du cadre financier pluriannuel pour 2021-2027, façonne et facilite le passage au numérique de la société et de l'économie européennes.»

² https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

³ *Cadre d'interopérabilité européen – Stratégie de mise en œuvre* [COM(2017) 134 final].

⁴ Communication intitulée *«Stratégie numérique de la Commission européenne – Une Commission transformée numériquement, centrée sur l'utilisateur et fondée sur les données»* [C(2018) 7118].

⁵ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour une Europe numérique pour la période 2021-2027 [COM(2018) 434], présentée par la Commission.

Les contributions de la Commission aux solutions à code source ouvert qu'elle utilise en interne servent efficacement l'intérêt général. Notre utilisation du code source ouvert démultiplie les efforts fournis par l'Europe en matière de capacités numériques et d'infrastructures stratégiques. Cela comprend le déploiement de solutions interopérables dans des domaines d'intérêt public et le partage de technologie et de savoir-faire pour toutes les entreprises, y compris les PME et les innovateurs locaux.

3.5. Stratégie pour les données

La présente stratégie complète la stratégie européenne pour les données⁶:

«L'UE peut devenir un modèle de premier plan pour une société à laquelle les données confèrent les moyens de prendre de meilleures décisions, tant dans les entreprises que dans le secteur public.»

Le code source ouvert est accessible à tous, ce qui contribue à créer des procédures interopérables, transparentes et non discriminatoires pour l'accès aux données, pour l'IA et pour des modèles et des méthodes de formation en matière d'apprentissage automatique.

3.6. Déclaration de Tallinn

La stratégie en matière de logiciels libres s'inscrit dans le droit fil de l'appel à l'action lancé unanimement par les États membres de l'Union européenne dans la déclaration de Tallinn sur l'administration en ligne⁷ (6 octobre 2017):

«[Les États membres invitent] la Commission à envisager un renforcement des exigences relatives à l'utilisation de normes et de solutions à code source ouvert lorsque la (re)construction de systèmes et de solutions TIC est effectuée avec un financement de l'UE, notamment par une politique appropriée de licences ouvertes – d'ici à 2020.»

La stratégie crée une dynamique d'adaptation des règles internes de la Commission relatives à la distribution de logiciels et apparente ce processus aux règles relatives à la réutilisation des documents de la Commission⁸.

4. Objectifs et résultats

De nos jours, les logiciels libres sont partout. Ils ont remodelé le paysage du secteur informatique, ils sont omniprésents dans l'industrie manufacturière et ils constituent un instrument de plus en plus couramment utilisé par les services publics. Les gouvernements de toute l'Europe et des grandes nations du monde ont adopté des politiques relatives au code source ouvert.

Correctement mis en œuvre, la stratégie, ses principes directeurs et son plan d'action nous aideront à élaborer et à fournir de meilleures solutions et de meilleurs services en matière de TIC, afin d'exploiter le pouvoir d'innovation et de collaboration du code source ouvert. Cela permettra d'intégrer la Commission dans la communauté du logiciel libre en tant que contributeur agile et participant actif. En développant nos solutions, nos connaissances et notre expertise conjointement avec d'autres organisations du secteur public européen et en encourageant leur partage et leur réutilisation, nous fournirons de meilleurs services qui réduiront les coûts pour la société et l'enrichiront.

⁶ Communication intitulée «Une stratégie européenne pour les données» [COM(2020) 66].

⁷ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/ministerial-declaration-egovernment-tallinn-declaration>

⁸ Décision 2011/833/UE relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39); décision de la Commission du 22 février 2019 adoptant *Creative Commons* comme licence ouverte dans le cadre de la politique de réutilisation de la Commission européenne [C(2019) 1655].

La stratégie se concentre sur les aspects transformateurs et novateurs, et considère le code source ouvert comme un catalyseur de changement. En outre, elle tire parti des initiatives prises dans les États membres et contribue à créer les conditions nécessaires au développement du code source ouvert et à l'innovation au sein des pouvoirs publics. Le présent chapitre expose les principales motivations et les grands principes qui sous-tendent la nouvelle stratégie.

4.1. Avancer vers l'autonomie numérique

Dans ses *orientations politiques pour la prochaine Commission (2019-2024)*, la présidente von der Leyen avance un argument fort en faveur de l'open source:

«Il est peut-être trop tard pour reproduire des géants du numérique, mais il est encore temps pour parvenir à une souveraineté technologique dans certains domaines technologiques essentiels.»

Le modèle du code source ouvert a une incidence sur l'autonomie numérique de l'Europe. Il donnera probablement à l'Europe une chance de créer et de maintenir sa propre approche numérique indépendante par rapport aux géants du numérique dans le «nuage» et lui permettra de garder le contrôle de ses processus, de ses informations et de sa technologie, pour les raisons suivantes:

- le code source ouvert est indépendant des entreprises et des pays. Il réduit au minimum le risque de dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur et le risque d'implication dans des manigances politiques ou des différends commerciaux;
- le code source ouvert est le modèle qui s'impose et fournit par définition la plateforme la plus flexible pour le développement de logiciels à la pointe du numérique, depuis les chaînes de blocs jusqu'à l'internet des objets, en passant par le calcul à haute performance et l'intelligence artificielle;
- en exploitant le code source ouvert, l'Europe peut concevoir une approche de l'informatique en nuage et du «logiciel en tant que service» qui présente un rapport risques-avantages équilibré;
- l'ouverture favorise la confiance dans l'Union et ses institutions;
- avec le code source ouvert, l'Europe investit pour se garantir une position indépendante et compétitive dans ces domaines technologiques. Elle peut se concentrer sur une société de l'information ouverte et décentralisée qui soutiendra également les différents acteurs européens et favorisera l'équité fiscale; et
- le code source ouvert permet de fournir des services décentralisés et fédérés qui peuvent faire l'objet d'audits indépendants. Grâce à lui, l'Europe peut bâtir des solutions en harmonie avec ses valeurs: union dans la diversité, ouverture et inclusivité, non-discrimination et respect de la vie privée.

4.2. Mettre en œuvre la stratégie numérique

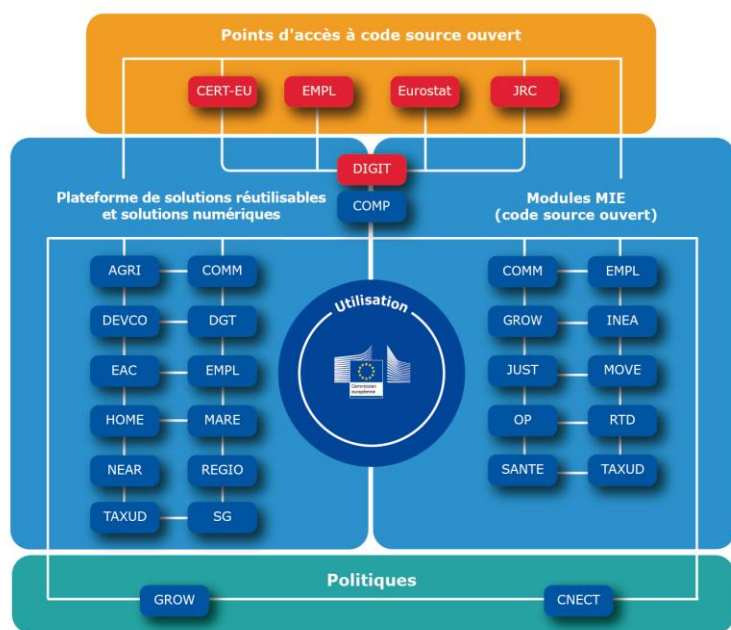
Il est essentiel que la stratégie en matière de logiciels libres participe à la réalisation des objectifs de haut niveau de la stratégie numérique de la Commission:

- soutenir les activités et les priorités politiques de la Commission grâce à des solutions numériques de pointe et sécurisées;
- fournir à la Commission des services publics numériques sans frontières, fiables et de haute qualité;

- permettre la transformation de la Commission et accroître au maximum le rôle qu'elle joue dans l'élaboration des politiques;
- faire de la Commission une «administration ouverte» de niveau mondial, soit une institution collaborative, innovante et agile;
- faire en sorte que les ressources informatiques de la Commission soient sécurisées; et
- garantir la résilience de la Commission.

Les avantages de l'utilisation de logiciels libres (le code est public, peut être librement réutilisé et est adapté et amélioré de manière collaborative; il peut être inspecté pour détecter des problèmes de sécurité, est indépendant des fournisseurs et privilégie les systèmes interopérables) s'inscrivent nettement dans la ligne de ces objectifs.

La stratégie numérique indique clairement que «[l]es méthodes de travail collaboratif deviendront la norme au sein de la communauté informatique de la Commission afin de favoriser le partage de code, de données et de solutions». Les principales méthodes de travail encouragées par cette stratégie en matière de logiciels libres sont ouvertes, inclusives et cocreatives.



Graphique 1: S'impliquer dans une culture de travail fondée sur les principes du code source ouvert

Afin de produire des gains d'efficacité dans l'ensemble de la Commission, la stratégie numérique repose sur l'existence de la plateforme de solutions réutilisables:

«La plate-forme sera élaborée autour d'un catalogue contenant: des services et des composants réutilisables, des solutions "open source", une architecture institutionnelle, des normes, des bonnes pratiques, des services de soutien et de conseil.»

Un lien direct est ici établi entre la stratégie numérique et la stratégie en matière de logiciels libres: la plateforme de solutions réutilisables montre les avantages d'une culture de travail fondée sur les principes du code source ouvert.

Un autre instrument clé de la stratégie numérique est le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE); là encore, la stratégie en matière de logiciels libres offre des possibilités d'interaction, en permettant d'exploiter les enseignements tirés des composants du MIE pour construire et développer des communautés autour de solutions à code source ouvert.

La stratégie numérique fait référence à l'examen de la vulnérabilité des solutions et services numériques, à la sécurisation des éléments constitutifs et aux procédures de mise à niveau de sécurité. Le code source ouvert peut être inspecté en détail et s'intègre facilement à l'examen systématique de la vulnérabilité. Il s'agit là d'un autre lien concret entre la stratégie numérique et la stratégie en matière de logiciels libres.

4.3. Partager et réutiliser dans l'intérêt général

Le code source ouvert facilite le partage et la réutilisation des logiciels et des applications, ainsi que des données, des informations et des connaissances.

Cela correspond également à la stratégie numérique:

«Les DG échangeront des données et des informations entre elles, ainsi qu'avec d'autres institutions et agences de l'UE. Si nécessaire, elles partageront également des données avec les administrations des États membres et des tiers.»

4.4. Contribuer à la société de la connaissance

Il en va de notre responsabilité civique de partager le code source de la Commission comme une information dont d'autres personnes peuvent s'inspirer ou qu'elles peuvent réutiliser. Cela réduit les coûts pour la société et accroît les connaissances.

La directive (UE) 2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public⁹, et les règles relatives à la réutilisation des documents de la Commission¹⁰ montrent la valeur des documents créés par les organisations publiques et encouragent leur réutilisation. Tout comme les données et les informations, le code source constitue un réservoir de ressources vaste, diversifié et précieux qui peut profiter à la société de la connaissance. Le partage contribuera à maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique, comme l'indique la stratégie de la Commission pour le marché unique numérique¹¹:

«Les technologies de l'information et des communications (TIC) ne sont plus un secteur économique parmi d'autres, mais elles constituent désormais la base sur laquelle reposent tous les systèmes économiques novateurs modernes.»

C'est pourquoi l'objectif de la présente stratégie est de permettre à la Commission de partager les logiciels selon un processus comparable à celui utilisé pour ses documents.

4.5. Bâtir un service public de niveau mondial

Le code source ouvert a pour enjeu la création conjointe et l'édification de services publics qui se connectent sans discontinuité en dépassant les cloisonnements organisationnels et les frontières. C'est pourquoi il est une composante de la plupart des mesures du programme ISA²¹². Nous seuls pouvons construire une Europe ouverte et responsable, et le faire ensemble est la meilleure façon d'y parvenir.

Une étude¹³ réalisée pour la direction générale de l'informatique de la Commission (DG DIGIT) montre que la stratégie en matière de logiciels libres est conforme aux bonnes pratiques des services publics et des entreprises privées. Elle confirme que notre politique renforcée sur l'utilisation des logiciels libres est la norme presque partout. Les recommandations fortes de l'étude sont les suivantes:

⁹ JO L 172 du 26.6.2019, p. 56.

¹⁰ Décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

¹¹ Communication intitulée «Une stratégie pour le marché unique du numérique en Europe» [COM(2015) 192].

¹² Décision (UE) 2015/2240 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant un programme concernant des solutions d'interopérabilité et des cadres communs pour les administrations publiques, les entreprises et les citoyens européens (programme ISA²) en tant que moyen pour moderniser le secteur public (JO L 318 du 4.12.2015, p. 1).

¹³ *Study on open source software governance at the European Commission* (ISBN 978-92-76-10536-7).

- mettre l'accent sur l'utilisation et les avantages du code source ouvert;
- créer une entité spécialisée dans les logiciels libres qui encourage et évalue l'adoption de stratégies;
- améliorer les processus de passation de marchés et de gestion des produits;
- établir une culture ouverte;
- collaborer avec les communautés et l'écosystème des logiciels libres;
- gérer les questions juridiques/de licences/de droits de propriété intellectuelle; et
- améliorer et développer l'infrastructure et les services techniques.

5. Principes fondamentaux

La stratégie en matière de logiciels libres participe à la réalisation des objectifs de transformation radicale de la Commission en simplifiant et en rationalisant les processus. Elle contribuera à faire des méthodes de travail collaboratives la norme effective dans le cadre du travail interne de la Commission et de ses collaborations.

Il est important de souligner que les principes et le plan d'action sont liés à des processus de travail existants. Dans l'ensemble de la Commission, il est courant d'utiliser le code source ouvert et la culture du code source ouvert est bien établie dans de nombreuses parties de l'organisation. Nous devons simplement redoubler d'efforts et continuer de nous améliorer en la matière.

Ci-dessous sont détaillés les six principes qui régissent la stratégie 2020-2023.

5.1. L'esprit ouvert



Les solutions «open source» seront privilégiées lorsqu'elles sont équivalentes en matière de fonctionnalités, de coût total et de cybersécurité¹⁴.

La Commission contribue au modèle du code source ouvert et en est un utilisateur enthousiaste. Sa stratégie numérique en témoigne, puisqu'elle encourage la communauté informatique à explorer les possibilités croissantes offertes par le code source ouvert, à s'unir avec les principaux acteurs commerciaux et les communautés, et à mobiliser la capacité de cocréation pour soutenir les directions générales dans l'élaboration de nouvelles solutions innovantes.

5.2. Transformer



Nous exploitons les principes de travail du code source ouvert; nous innovons et cocréons, partageons et réutilisons, et construisons ensemble des services publics centrés sur l'utilisateur et fondés sur les données.

Nous adoptons une culture de travail fondée sur les principes du code source ouvert, le partage et la réutilisation. Nous faisons avancer l'organisation et ses méthodes de travail en soulignant le rôle

¹⁴ Communication intitulée «Stratégie numérique de la Commission européenne – Une Commission transformée numériquement, centrée sur l'utilisateur et fondée sur les données» [C(2018) 7118].

crucial des logiciels libres et des bonnes pratiques en matière de cocréation et de collaboration qui y sont associées. Idéalement, cette transformation ne se limitera pas à l'informatique et les méthodes du code source ouvert sont appelées à s'appliquer lorsque nous travaillons ensemble et partageons des informations.

Le code source ouvert offre des outils et des méthodes pratiques permettant aux équipes de travailler ensemble et de cocréer des solutions, de partager librement leurs connaissances afin d'obtenir de meilleurs résultats et de pouvoir utiliser leurs solutions plus rapidement. Dans ces équipes, qui impliquent parfois plusieurs directions générales, les développeurs examinent le code du logiciel écrit par leurs collègues et essaient d'y ajouter de nouvelles composantes. Ils combinent certaines parties, empruntent des outils et des techniques et, ensemble, construisent et développent une batterie de solutions qu'ils peuvent utiliser pour exploiter des solutions d'administration numérique.

L'«inner source» (c'est-à-dire la création de cultures de travail fondées sur le code source ouvert) sera encouragée afin de rapprocher les équipes des méthodes de travail fondées sur le code source ouvert et d'encourager le partage et la réutilisation au sein de l'organisation. Il s'agit d'une étape vers le lancement d'un plus grand nombre de projets en code source ouvert et leur partage avec l'extérieur.

5.3. Partager



Nous partageons notre code et rendons possible les contributions incidentes aux projets à code source ouvert associés.

Lorsque cela est opportun, la Commission partagera le code source de ses futurs projets informatiques. Pour la publication de ces projets, la licence publique de l'Union européenne (EUPL)¹⁵ sera privilégiée. La Commission concentrera ces efforts sur un référentiel de codes d'administration numérique centré sur l'UE. De plus, nos développeurs seront libres d'apporter des contributions occasionnelles à des projets à code source ouvert étroitement liés.

Les principes et les mesures de la nouvelle stratégie relative aux logiciels libres faciliteront l'obtention de permissions de partage du code avec l'extérieur.

Les formalités administratives sont actuellement lourdes et freinent bon nombre de nos projets internes. Cela doit changer.

5.4. Contribuer



Nous nous efforçons d'être un membre actif de l'écosystème diversifié du code source ouvert.

¹⁵ Décision d'exécution (UE) 2017/863 de la Commission du 18 mai 2017 actualisant la licence logicielle open source EUPL afin de faciliter le partage et la réutilisation des logiciels développés par les administrations publiques (JO L 128 du 19.5.2017, p. 59).

Pour être un membre actif de l'écosystème diversifié du code source ouvert, nous continuerons d'acquérir de l'expertise dans le domaine du code source ouvert à des fins de gestion des produits et de gouvernance. La Commission cherchera à devenir un membre contributeur actif des principales communautés, là où elle peut apporter une valeur ajoutée, tout en équilibrant les coûts.

Sur la base des principes énoncés ici, nous établirons et maintiendrons des relations durables et constructives avec les communautés du logiciel libre, en nous appuyant sur l'expérience du MIE, du projet d'audit de logiciels libres et à code source ouvert de l'UE (EU-FOSSA/EU-FOSSA 2) et du programme ISA². Cela contribuera à la viabilité de l'écosystème et facilitera la gestion des produits et la gouvernance.

En plus de partager le code source, la Commission devrait envisager de se joindre aux comités de programme open source, d'élaborer des méthodes systématiques de financement ciblé, de travailler à l'amélioration de la sécurité et à l'élaboration de solutions visant à aider les projets critiques à code source ouvert à s'autofinancer.

5.5. Sécuriser



Nous nous assurons que le code que nous utilisons et le code que nous partageons sont exempts de failles en appliquant des tests de sécurité continus.

Conformément aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et aux recommandations en matière de suivi de la sécurité, des tests de sécurité automatisés et continus seront mis en place pour garantir que les composants à code source ouvert que nous utilisons dans nos applications sont exempts de failles. De même, nous allons tester en profondeur le code que nous souhaitons partager.

La Commission dispose déjà d'une certaine expérience dans ce domaine acquise au sein de nos équipes de sécurité et de l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE (CERT-EU) et dans le cadre de EU-FOSSA/EU-FOSSA 2.

5.6. Garder la maîtrise



Nous encourageons des normes et spécifications ouvertes qui sont mises en œuvre et diffusées selon le principe du code source ouvert.

L'interopérabilité est d'une importance capitale pour la Commission et les États membres. La clé de l'interopérabilité est l'utilisation de normes et de spécifications bien établies. Afin d'assurer notre souveraineté numérique et de garantir une situation de concurrence équitable, la Commission fera la promotion de normes et de spécifications mises en œuvre et diffusées au moyen de logiciels libres pour tous les futurs développements informatiques, et intégrera ce point dans son approche de la gouvernance d'entreprise.

Les principes de la présente stratégie nous aideront à choisir intelligemment parmi des solutions logicielles concurrentes. Ils préservent notre liberté de choix et permettront à la Commission de choisir

des technologies non ouvertes lorsque cela est pertinent, tout en nous encourageant à élaborer pour l'avenir des solutions à code source ouvert. Ces principes offrent à nos développeurs la flexibilité nécessaire pour acquérir de l'expertise sur la diversité des plateformes à code source ouvert, moyennant quoi la Commission sera informée des nouvelles solutions innovantes.

Les principes énoncés ici sont cohérents avec les politiques «de pointe» des États membres (voir section 4.5). Ils sont cohérents avec le cadre d'interopérabilité européen, en particulier avec le principe fondamental 4 (possibilité de réutilisation) et la recommandation 6 («Réutiliser et échanger les solutions, et collaborer au développement de solutions conjointes lors de la mise en place de services publics européens»). Ils respectent également les principes de la stratégie en matière de logiciels libres 2014-2017, en se concentrant sur leur mise en pratique.

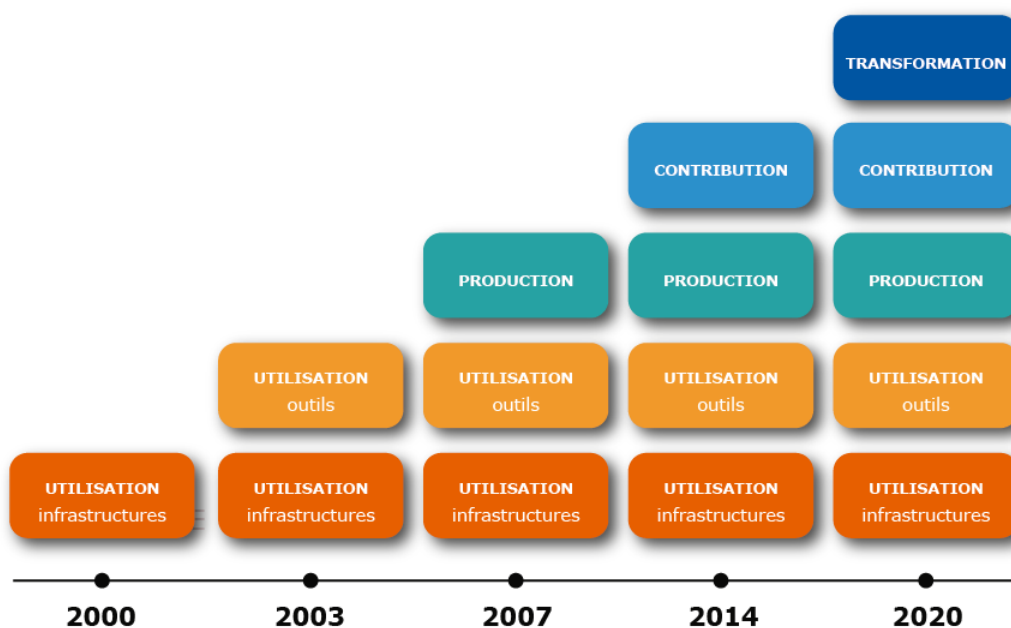
6. Mise en œuvre de la stratégie

La Commission est un fervent utilisateur des logiciels libres et à source ouverte et y contribue avec enthousiasme. La stratégie en matière de logiciels libres 2020-2023 lui permettra de s'impliquer encore davantage.

6.1. Situation actuelle et enseignements tirés

En 2000, la Commission a adopté sa première stratégie en faveur de l'utilisation interne des logiciels libres. Depuis, la stratégie a été adaptée et mise à jour à de nombreuses reprises. La Commission a appris que, pour tirer profit du code source ouvert, elle doit renforcer ses propres capacités.

Ses stratégies et ses mesures lui ont permis d'établir des conditions de concurrence équitables pour l'utilisation du code source ouvert au sein de l'organisation. Dans le centre de données, le code source ouvert a acquis une présence dominante, notamment avec Linux, Apache, MySQL et PHP, et est utilisé pour la grande majorité des sites internet de la Commission et de nombreux services en ligne. Les solutions logicielles ISA² et les composants du MIE sont disponibles en code source ouvert. Notre



Graphique 2: La stratégie en matière de logiciels libres en action

environnement de développement de logiciels par défaut est fondé sur des outils à code source ouvert.

Au fil des ans, nous avons acquis de précieux enseignements. La Commission a établi des partenariats avec les fournisseurs et a encouragé des projets pilotes et des initiatives ponctuelles. Elle partage certaines de ses solutions logicielles à code source ouvert et contribue accessoirement à des projets à code source ouvert. Elle dispose désormais d'un point de contact unique pour les questions relatives aux logiciels libres, qui fournit une assistance ad hoc en matière de gestion de produits, de passation de marchés, de licences et de mesures impliquant des communautés.

Parmi les exemples de solutions à code source ouvert partagées par la Commission figurent EUSurvey (un outil de gestion des enquêtes en ligne), LEOS (un éditeur de textes législatifs), les nombreux outils statistiques partagés par Eurostat et les outils scientifiques du JRC, tels que le logiciel de suivi des navires SUMO (la recherche d'objets marins non identifiés). Le projet EU-FOSSA/EU-FOSSA 2 a permis de corriger plusieurs centaines de défauts dans des outils à code source ouvert de grande diffusion, notamment le lecteur multimédia VLC et PuTTY (logiciel d'accès sécurisé aux serveurs distants).

La Commission apporte sa contribution en affectant des contributeurs clés à :

- Drupal, le système de gestion de contenu web utilisé pour la grande majorité des sites internet de la Commission;
- TheHive Project, un logiciel qui permet de répondre plus facilement aux incidents de sécurité informatique; et
- (il y a 20 ans) Apache, le serveur web le plus utilisé au monde.

Indirectement, la Commission encourage l'utilisation et le développement du code source ouvert dans le cadre de la directive INSPIRE et d'initiatives de recherche et de développement comme FIWARE et l'internet de nouvelle génération.

6.2. Le juste équilibre

La présente stratégie s'accompagne d'un plan d'action qui détaille comment la Commission encouragera et exploitera les pratiques de développement de logiciels libres pour cocréer, partager et réutiliser à tous les niveaux de l'organisation. Outre l'importance accordée en interne à une culture de travail fondée sur le modèle du code source ouvert, la stratégie et le plan d'action prévoient une intensification des contacts avec les communautés du logiciel libre et (en s'appuyant sur l'expérience du MIE, d'EU-FOSSA/EU-FOSSA 2 et d'ISA2) aideront la Commission à devenir un acteur important de la communauté des services publics européens activement impliqués dans le code source ouvert.

Avec ces activités internes et externes, la stratégie et le plan d'action constituent des outils pratiques permettant à la Commission de réaliser sa transformation numérique.

6.3. Bureau du programme open source

La présente stratégie est fermement ancrée dans les politiques de la Commission et de l'UE au sens large. Sa réussite nécessite la création d'un environnement propice et adéquat pour guider, favoriser et encourager le changement à tous les niveaux de l'organisation.

La stratégie et le plan d'action sont inextricablement liés. Le point central sera un bureau du programme open source, bénéficiant d'un véritable soutien politique et organisationnel et impliquant toutes les

directions générales. Le bureau agira en tant que facilitateur pour toutes les activités décrites dans la stratégie et le plan d'action. Il aidera les spécialistes des différents domaines concernés, encouragera les directions générales et contribuera à équilibrer les priorités internes et les activités externes.

En tant que spécialiste du domaine informatique, la DG DIGIT sera responsable de la mise en place et de la gestion du bureau du programme. Ainsi, elle pourra établir des priorités, mesurer les résultats et rendre compte des progrès réalisés.

La DG DIGIT fera une demande de budget annuel pour le bureau du programme et le plan d'action, qui sera examinée et approuvée dans le cadre des procédures budgétaires normales. En recourant aux structures de gouvernance informatique existantes de la Commission, la DG DIGIT fera rapport sur le plan d'action et en assurera le suivi et le réexamen, et elle effectuera un examen intermédiaire des progrès réalisés et de la mise en œuvre de la stratégie.

6.4. Mesures et effets

La meilleure façon de diriger est de donner l'exemple. La stratégie permettra d'obtenir rapidement des données tangibles sur les avantages d'une culture de travail fondée sur les principes du code source ouvert. En outre, en simplifiant les règles sur le partage des logiciels de la Commission et en contribuant aux projets à code source ouvert, elle démontrera l'importance du code source ouvert pour l'organisation et pour la société dans son ensemble.

Les mesures principales sont les suivantes:

Mesures principales de la stratégie en matière de logiciels libres	Effets
Mettre en place le bureau du programme open source	Accélérer toutes les activités du plan d'action
Définir et promouvoir l'«inner source» par défaut	Favoriser la cocréation et la collaboration
Renforcer le référentiel de logiciels	Favoriser la cocréation et la collaboration
Reconsidérer les pratiques de distribution des logiciels	Simplifier les processus; diminuer les coûts pour la société
Créer des conditions propices à l'innovation et innover avec les laboratoires du code source ouvert	Dynamiser l'innovation; encourager la cocréation
Renforcer les compétences et recruter des experts	Contribuer au recrutement et la fidélisation du personnel
Accroître les contacts avec les communautés	Encourager l'innovation; améliorer les services
Intégrer le code source ouvert dans la gouvernance informatique interne	Améliorer l'efficacité organisationnelle; favoriser l'innovation
Garantir la sécurité	Accroître la valeur du code source ouvert pour l'organisation et la société
Encourager et promouvoir l'«inner source»	Favoriser la réussite de la stratégie et des mesures

Tableau 1: Effets du plan d'action

Ces mesures fourniront les outils nécessaires au renforcement et à l'expansion de la culture de travail fondée sur le code source ouvert. Notre code source sera progressivement mis à la disposition de toutes les équipes de développeurs de la Commission. Une fois les barrières juridiques levées, nous rendrons publiques un nombre croissant de nos solutions. Nous pourrions ainsi contribuer aux outils dont nous dépendons. Cela nous préparera à accueillir les contributions de l'extérieur à nos propres travaux.

Nous veillerons à ce que les logiciels libres réutilisés par la Commission soient exempts de failles de sécurité. De même, nous inclurons dans nos tests de sécurité l'intégralité du code source ouvert que nous mettons à disposition.

Les outils et les méthodes de travail à code source ouvert seront mis à la disposition des collègues intéressés, que nous aiderons à mettre à l'essai des solutions innovantes à code source ouvert. Nous pouvons nous concentrer sur le recrutement de personnel possédant une expertise avérée dans le domaine du code source ouvert et renforcer les liens avec les communautés du logiciel libre, en organisant des actions conjointes et en trouvant des moyens pratiques de garantir la durabilité des projets.

Lors de la sélection de nouvelles solutions informatiques, nous mettrons davantage l'accent sur le rôle du code source ouvert. En équilibrant les besoins technologiques immédiats et la flexibilité future, nous pouvons tenir compte de la souveraineté, de l'ouverture et des intérêts à long terme.

Pour vérifier que ces mesures sont exécutées de manière organisée, coordonnée et programmée, la stratégie établit un petit bureau du programme. Il assurera la liaison entre les projets, les équipes et les spécialistes des différents domaines, et encouragera l'organisation dans sa progression vers une culture de travail fondée sur le code source ouvert.